

COMMUNE DE LAINSECQ

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 6 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six octobre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame CHOUBARD Nadia, Maire.

Présents : Mmes LAURENT Valérie, PIGET Maryse, MM. COUPECHOUX Gérard, GARNAULT Hervé, MASSE Fabien, RABOURDIN Axel, RAVISE Pascal

Absents excusés : CHOUBARD Romuald, MASSE Arnaud, BILLEBAULT Elise

Secrétaire de séance : M COUPECHOUX Gérard

Nombre de membres en exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 8

Date de convocation: 29/09/2023

Date d'affichage : 29/09/2023

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé. Une rectification est apportée sur le lieu du concert de l'AIEPPFP (6° aliéna dans les Questions diverses), à la place « de l'église » il convient de lire « à la salle des fêtes ».

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MOUROT, Président de l'AIEPPFP, pour une présentation de l'association et de ses activités. L'accent est mis sur la nécessité d'améliorer la communication afin de redynamiser les séances de piscine proposées aux enfants du territoire.

Dénominations des voies communales hameaux de La Breuille et du Jarloy – Délib 2023-39

Madame le Maire indique qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies dans les hameaux de « La Breuille » et du « Jarloy » ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte les dénominations ci-après

Hameau de La Breuille	Route de la Breuille
	Allée des Clouzeaux
	Impasse des Grands Puits
	Allée du Château
	Allée des Pâtures
	Allée de la Chapelle
Hameau du Jarloy	Allée de la Croix Imbert
	Chemin de la Fontaine

suivant tracé figurant sur le plan joint en annexe

- charge Madame le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

Illuminations de rue – Délib 2023-40

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a pris la décision le 25 septembre 2023 d'accepter le devis DECOLUM pour des illuminations de rue autonomes en énergie à 872.00€ H.T., suite à la présentation faite lors de la séance du 15 septembre 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision de Madame le Maire.

Animation de la Fête des Tilleuls 2024 – Délib 2023-41

Mme le Maire présente au conseil municipal la prestation proposée par l'orchestre Mosaïque en vue de l'animation de la Fête des Tilleuls 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la prestation de l'orchestre Mosaïque,
- accepte le devis s'élevant à 3000 €
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Intervention musicale à l'école – Délib 2023-42

Mme le Maire présente au conseil municipal la prestation d'éveil musical proposée par l'association « Les cmr » au profit de l'école de Lainsecq pour l'année 2023/2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le projet d'éveil musical de l'association « Les cmr »
- dit que selon le type de portage de ce projet, la commune prendra en charge la facture de 2049.00 € ou attribuera une subvention à la caisse de l'école
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Festivités de fin d'année – Délib 2023-43

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

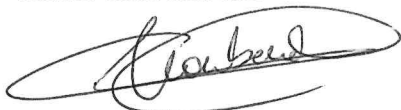
- fixe la date du 25 novembre 2023 pour le repas des Aînés au restaurant L'Escale
- fixe un prix maximum de 40€/aîné, 35€/enfant
- dit que le sapin de Noël concernera tous les enfants non scolarisés, ceux scolarisés au sein du regroupement pédagogique Lainsecq-Sainpuits-Sougères-Thury et domiciliés à Lainsecq

Questions diverses

- › La commune ayant été sollicitée par une association pour l'occupation de la salle communale, Madame le Maire demande au conseil s'il envisage de revoir le prix de location de la salle fixé par délibération n°60-2019 du 17 décembre 2019. Le conseil municipal ne souhaite pas modifier les tarifs.
- › Madame le Maire donne lecture du courrier de l'UNA remerciant pour la subvention accordée.
- › Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de l'association Ribambelle sollicitant un don.

La séance est levée à 22 heures 15 minutes.

Le Maire,
Nadia CHOUBARD



Le secrétaire de séance,
Gérard COUPECHOUX

